



**CONSEIL MUNICIPAL SEANCE**

**DU 7 DECEMBRE 2020**

**COMPTE RENDU**

**Conseillers présents :** Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET, M. Jean-Noël BEAUDOIN, Mme Stéphanie TRÉMÉLO, M. Patrice ETIENNE, Mme Lucie PAUL, MM. Simon VIVIEN, Rémy GUESDON, Mme Agnès SION, MM. Vincent GOUIN, Éric MARIE, Richard GESLIN, Cédric HUREL, Mmes Sandrine ROINÉ, Karima HOUDAYER, M. Patrice HÉAS, Mmes Ludivine GUIBRETEAU, France BRETONNIER, M. Anthony TESSIER, Mme Amélie AMPROU-GUINEL

**Conseillers excusés :** Mmes Bénédicte NEVEUX, Catherine BAILLEUL, Isabelle DUVAL, M. Thibault SAURISSE

**Secrétaire de séance :** M. Richard GESLIN

Madame Bénédicte NEVEUX a donné procuration à Madame Isabelle DUFOURD-BOUCHET  
Madame Isabelle DUVAL a donné procuration à Madame Lucie PAUL

Madame le Maire en début de séance demande au Conseil Municipal, de rajouter deux délibérations à l'ordre du jour :

- Transfert du budget annexe lotissement le Carrousel au budget général
- Estimation financière avec SYDELA

Le Conseil Municipal accepte d'ajouter ces deux points supplémentaires à l'ordre du jour, sans Mme Ludivine GUIBRETEAU et M. Anthony TESSIER absents en début de séance

**DELIBERATIONS**

<b>SUJETS</b>	<b>PROPOSITIONS</b>	<b>DECISIONS</b>
Approbation compte rendu du 2 novembre 2020		Le Conseil Municipal approuve le compte rendu du 2 novembre 2020, sans Mme Ludivine GUIBRETEAU absente
<p><b><u>Rapport annuel d'activité 2019 de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval</u></b> Monsieur Jean-Noël BEAUDOIN, 1<sup>er</sup> adjoint au maire, présente au Conseil Municipal le rapport annuel d'activité 2019 de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval.</p>		Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel d'activité 2019 de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval et demande qu'une personne référente de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval vienne présenter le rapport annuel 2020 en 2021.

<p><b><u>Avis du Conseil Municipal dans le cadre d'une enquête publique</u></b></p> <p>Madame le Maire expose au Conseil Municipal, l'arrêté qui ouvre une enquête publique à la Mairie d'Ombree d'Anjou, commune siège de l'enquête, du lundi 2 novembre 2020 à 9h30 jusqu'au vendredi 4 décembre 2020 à 16h00, soit une période de 33 jours, sur la demande présentée par la SAS META BIO ENERGIES, dans le cadre de la mise en place d'un épandage de son unité de méthanisation, située en zone d'activités de Bel Air de Combrée à Combrée – 49420 Ombree d'Anjou.</p> <p>Suivant l'arrêté en date du 4 décembre 2020, l'enquête publique est prolongée de 14 jours, soit jusqu'au 18 décembre 2020.</p> <p>Suivant l'article 7 de l'arrêté en date du 8 octobre 2020, le Conseil Municipal est invité à donner son avis sur cette demande dans les quinze jours au plus tard de la clôture de l'enquête publique.</p>	<p>Après présentation du dossier et remarques par Monsieur Simon VIVIEN, 5<sup>ème</sup> adjoint au maire, le Conseil Municipal par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour : 5 voix</li> <li>- Abstention : 14 voix</li> <li>- Contre : 2 voix</li> </ul> <p>émet un avis favorable tout en respectant le cheminement des engins sur la voirie de la commune ainsi que les différentes obligations d'épandages avec les riverains</p>
<p><b><u>Admission en non-valeurs – budget principal</u></b></p> <p>Madame le Maire propose au Conseil Municipal, suite à la demande de la Trésorerie de Châteaubriant, l'admission en non-valeur d'un montant de 179,46 euros.</p>	<p>Acceptation du Conseil Municipal</p>
<p><b><u>Transfert du budget annexe lotissement le Carrousel au budget général</u></b></p> <p>Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal, la délibération en date du 18 décembre 2017, approuvant le transfert du budget général au budget lotissement le Carrousel d'un montant de 584.300 € correspondant à une avance remboursable, par la vente des lots du lotissement le Carrousel.</p> <p>Suite à la vente de trois lots en 2020 pour un montant de 95.039,29 € HT, Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter ce transfert, donc modification du budget ci-dessous.</p>	<p>Acceptation du Conseil Municipal</p>
<p><b><u>Budget lotissement le Carrousel : décision modificative n° 1</u></b></p> <p>Madame le Maire propose au Conseil Municipal, la modification du budget annexe lotissement le Carrousel n° 1, suite :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- modification parcellaire cadastral non prévu au budget 2020 (devis d'un montant de 826,00 € HT).</li> <li>- du transfert de l'emprunt entre les deux budgets « principal et lotissement le carrousel » (vu ci-dessus).</li> </ul>	<p>Acceptation du Conseil Municipal</p>

<p><b><u>Estimation financière avec SYDELA</u></b></p> <p>Monsieur Patrice ETIENNE, 3<sup>ème</sup> adjoint au maire, présente et propose au Conseil Municipal, de signer un document correspondant à une « estimation financière » avec le Syndicat Départemental d’Energie de Loire Atlantique « SYDELA », représenté par son Président,</p> <p>Cette estimation financière correspond à l’opération « Effacement de réseaux » Rue de l’Outre, ce qui permettra au SYDELA de procéder au lancement de l’étude d’exécution afin de nous proposer un chiffrage plus précis et des plans d’étude. Si la commune ne donne pas suite aux travaux, l’étude nous sera facturée 100% TTC.</p> <p>Le coût estimé est de 40.027,16 € HT dont 18.107,62 € H.T. participation de la Commune.</p>	<p>Acceptation du Conseil Municipal</p>
<p><b><u>Poste d’Attaché Territorial</u></b></p> <p>Madame le Maire informe le Conseil Municipal, qu’une déclaration de vacance d’emploi a été faite pour le poste de DGS (fin du contrat actuel du poste de DGS au 22 janvier 2021). À la vue de cette déclaration et des candidatures, il est proposé de conclure un contrat CDD d’un an à partir du 4 janvier 2021 jusqu’au 3 janvier 2022, dans le grade d’attaché territorial, pour les besoins du service, selon la loi 84-53 du 26/01/1984 modifiée, suivant l’article 3-2, pour faire face à une vacance temporaire d’emploi dans l’attente du recrutement.</p>	<p>Le Conseil Municipal accepte de conclure un CDD pour d’un an à partir du 4 janvier 2021 jusqu’au 3 janvier 2022, pour les besoins du service, article 3-2 de la loi du 84-53 du 26/01/84 dans le grade d’attaché territorial (dans la fonction de DGS), au 7<sup>ème</sup> échelon, indice brut 653, indice majoré 545</p>

## **Informations**

- Décisions prises dans le cadre des délégations de pouvoirs :  
Renonciation droit de préemption urbain :

- DEC-20-082 : 10 Beauchêne, ERBRAY, cadastré parcelles YS 239, 240 et 99
- DEC-20-083 : Rue du Brévent, ERBRAY, cadastré parcelle YS 39

**DEC-20-078** : Approuve l’avenant n° 2 présenté pour le lot 4 – Etanchéité concernant la construction de la salle polyvalente à caractère socio-culturel « modification des dimensions du quai », d’un montant de 526,92 € HT soit 632,30 € TTC avec l’entreprise BATITECH de Cholet. Dit que le montant du marché est modifié de la façon suivante :

Montant initial du marché : 125.000,00 € HT  
Avenant n° 1 : 6.347,65 € HT (représentant 5,07812 % du marché initial)  
Avenant n° 2 : 526,92 € HT  
(représentant 5,499656 % du marché initial, après l’avenant n° 2)  
Nouveau montant du marché : 131.874,57 € HT, soit 158.249,48 € TTC

**DEC-20-079** : Approuve l'avenant n° 1 présenté pour le lot 6 – Serrurerie - Métallerie concernant la construction de la salle polyvalente à caractère socio-culturel « variante faux grill de scène », d'un montant de 4.776,00 € HT soit 5.731,20 € TTC avec l'entreprise A.S.T.S. de Villepot. Dit que le montant du marché est modifié de la façon suivante :

Montant initial du marché	:	15.022,98 € HT
Avenant n° 1	:	4.776,00 € HT (représentant 31,791295 % du marché initial)
Nouveau montant du marché	:	19.798,98 € HT, soit 23.758,78 € TTC

**DEC-20-080** : Approuve le devis présenté par l'entreprise Pecot dont le siège social est situé 32 rue de Rolieu à Saint Julien de Vouvantes (44670) « la mieux distante, suivant les critères énoncés dans le règlement de consultation concernant la création d'un poste de refoulement – salle polyvalente à caractère socio-culturel. Dit que le montant du marché est de 40.968,00 euros HT soit 49.161,60 euros TTC.

**DEC-20-081** : Approuve le devis présenté par l'entreprise Pecot dont le siège social est situé 32 rue de Rolieu à Saint Julien de Vouvantes (44670) « la mieux distante, suivant les critères énoncés dans le règlement de consultation concernant la création de réseaux EU-EP/ Bassin de rétention – salle polyvalente à caractère socio-culturel. Dit que le montant du marché est de 16.750,75 euros HT soit 20.100,90 euros TTC.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal, de la notification de la décision du Président du Conseil Départemental en date du 25 novembre 2020 qui nous informe que notre projet de résidence autonomie sur la Commune d'Erbray a été accepté pour 28 places, dont 3 temporaires, au sein de 25 logements sont réparties comme suit :

- 6 places pour 6 logements T1 bis
- 22 places pour 19 logements T2

La séance est levée à 21 heures 55.

Compte rendu affiché le 10 décembre 2020, le maire, Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET